

# COMMUNES ASSOCIEES D'OUTARVILLE

LOIRET

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

# DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

# Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 5 décembre 2019 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, <u>le Mercredi 11 décembre 2019</u> à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Michel CHAMBRIN, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Philippe FOUCHER, Anne-Marie LIDELL, Pauline LELUC.

<u>Excusés</u>: Sylvain NAUDET (Pouvoir de vote à Michel Teixeira), Auguste DA SILVA, Yves GAÏTANAROS (pouvoir de vote à Michel Chambrin), Isabel MARQUES, Gwendoline DAVID, Pierre COISNON.

Le Conseil Municipal a nommé Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 6 novembre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance 6 novembre 2019 est adopté à la majorité.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

#### I - DELIBERATIONS:

# Administration

# 1-Accord de principe pour le projet d'implantation d'une infrastructure Radio Télécom sur une parcelle communale.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'un projet national de déploiement du réseau de radio télécommunication en zone rurale, la société ATC, hébergeur télécom, a sollicité le Maire afin d'étudier la possibilité d'implanter un pylône sur la commune.

Après une visite de terrain et étude de la zone à couvrir, une proposition de parcelle communale a été faite sur la parcelle cadastrée suivante : rue de Poily – 45480 OUTARVILLE et cadastrée section ZT parcelle 10.

# Indemnités de réservation :

En contrepartie des engagements de la Collectivité visés ci-dessus, ATC France lui versera une indemnité de réservation payable annuellement d'un montant de 500 (cinq cents) Euros nets pendant toute la durée du présent Accord.

Le paiement de la première indemnité interviendra à réception de la facture dans un délai de 45 jours.

Ensuite, le paiement des indemnités sera effectué par virement par ATC FRANCE chaque année à la date anniversaire de la signature du présent Accord.

# Signature de la Convention de mise à disposition

Dans l'hypothèse où l'ensemble des conditions permettant l'implantation d'un point haut sur l'Emplacement désigné serait réuni, la Collectivité s'engage à signer avec ATC France une convention de mise à disposition selon les principaux termes et conditions suivantes :

Durée: 12 ans

Surface louée: 50 m<sup>2</sup>

Redevance annuelle: 800 (Huit cents) Euros

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'étude de projet d'infrastructure de radio télécommunication sur la commune.

Le conseil après en avoir délibéré à la majorité est favorable au projet d'implantation d'une infrastructure Radio Télécom sur une parcelle communale et demande au Maire de faire une contreproposition financière pour la redevance correspondante à la convention de mise à disposition d'une durée de 12 ans de cette surface de 50 m2 à 1500.00€ annuelle net, étant entendu que l'indemnité de réservation est maintenu à 500.00 euros nets.

Délibération 65 -2019 (à la majorité).

# Motion de soutien au dépôt du dossier de restauration du clocher de l'église d'Allainville en Beauce auprès de la Mission Bern.

Dans le cadre de cette opération, le conseil municipal <u>adopte à l'unanimité</u> une motion de soutien en faveur de l'association des amis des 5 clochers pour le dépôt du dossier de restauration du clocher de l'église d'Allainville en Beauce auprès de la Mission Bern.

# 2- Annulation de la délibération n° 39-2019 suivi d'une nouvelle adoption pour le projet d'aliénation d'une partie de terrain issue de la parcelle communale D 201.

M. Le Maire expose au Conseil municipal le projet de vente d'une partie du terrain issue de la parcelle cadastrée D 201 située à Outarville suite à la présentation par un organisme privé d'un projet de construction d'une maison d'assistantes maternelles.

La surface issue de la parcelle D 201 (partie 1 du schéma) soumise à la vente est d'environ 733 m².

La surface exacte étant déterminée après bornage.

Considérant le nécessaire redressement des comptes publics de la commune pour restaurer l'épargne de gestion et le fonds de roulement du budget communal sévèrement grevés,

Considérant qu'une estimation de la valeur de ce bien à une somme entre 55 € et 60 € le m² entendu pour un terrain constructible , accessible et viabilisé, avec une marge d'appréciation de plus ou moins , en fonction de l'état du marché a été effectuée par l'office notariale Chloé WISSOCK à Toury,

Considérant que le projet de construction d'une maison d'assistantes maternelles répond à une politique de diversification des modes d'accueil de la petite enfance,

Considérant que c'est un bon compromis entre l'accueil à domicile et la crèche, que cela favorise le passage en souplesse, du milieu familial vers la collectivité,

Considérant que cela répond également aux conditions d'accueil garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants,

Considérant que ce projet répond à un besoin de la population,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à la majorité :

- AUTORISE le Maire à céder une surface issue de la parcelle D 201 d'environ 733m² (précisé après le bornage) pour un prix de vente minimum de 40 000€.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré dans les conditions prévues par l'article L.2241-6 du Code général des collectivités territoriales,
- CHARGE Monsieur Le Maire, en particulier, d'établir le cahier des charges de l'aliénation. Délibération 66 -2019 (à la majorité).

# 3- Sollicitation de la dotation d'équipements des territoires ruraux au titre de 2020 pour le projet de restauration du clocher de l'église Saint Pierre d'Allainville en Beauce.

Dans le cadre du projet de restauration du clocher de l'église d'Allainville en Beauce pour lequel une souscription est actuellement ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention d'Etat au titre de 2020.

Ce projet étant éligible à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à : 319 567.00€ € H.T décomposé comme suit :

-Maîtrise d'œuvre (environ 12% du montant des travaux) 33 000.00€
-Missions de contrôle technique et coordination SPS 4 350.00€
-Travaux 273 997.00€
-Dépenses imprévus (3% du montant des travaux) 8 220.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte le projet de restauration du clocher de l'église d'Allainville en Beauce pour un montant de 319 567.00€ HT,

Adopte le plan de financement ci-dessous et sollicite une subvention DETR pour un montant de 160 000€ soit 50% du montant du projet,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier de la DETR 2020.

Délibération 67 -2019 (à l'unanimité).

# 4- Avis de la commune d'Outarville et ses communes associées sur le dossier d'enquête publique du projet éolien « de Boin » à Bazoches les Gallerandes.

Monsieur le Maire explique le contexte du projet éolien « le Boin » à Bazoches les Gallerandes,

Par arrêté préfectoral du 22 novembre 2016, la SAS QUADRAN - domaine de Patau –chemin de Maussac – 34420 Villeneuve les Béziers a été autorisée à exploiter le parc éolien « de Boin ».

Ce projet consiste en l'implantation de 4 aérogénérateurs pour une puissance de 8MW sur le territoire de la commune de Bazoches les Gallerandes.

Une requête contre l'arrêté préfectoral a été introduite auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Par jugement du 11 juin 2019, le Tribunal Administratif d'Orléans a sursis à statuer jusqu'à ce que lui soit transmis un arrêté d'autorisation modificative édicté après reprise de l'instruction de la demande, suivant les modalités définies dans ledit jugement. Ainsi à la demande du Préfet du Loiret, le pétitionnaire a présenté une actualisation de son dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Au vu des nouveaux éléments recueillis et de l'avis de la MRAE Centre-Val de Loire sur ce dossier, une enquête publique complémentaire du 12 au 27 novembre 2019 inclus a été organisée par arrêté du 22 octobre 2019.

La commune d'Outarville fait partie du périmètre d'enquête.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal peut être saisi pour formuler un avis sur le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 4 voix pour, 2 contre et 5 abstentions,

- D'émettre un avis favorable de principe au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Bazoches les Gallerandes.

<u>Délibération 68-2019 (4 pour- 2 contre - 5 abstentions).</u>

# 5- Vote des tarifs communaux 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29,

Vu la réunion de la Commission des Finances du 13 novembre 2019,

Considérant qu'il est proposé d'actualiser les tarifs communaux pour l'année 2020

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la reconduction des tarifs 2019 pour 2020 hormis une augmentation pour le tarif de location de la salle des fêtes et des tarifs eau et assainissement.

# **TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES**

# Location de matériel

- Tables	5.20€
- chaises	1.30€

# Location de la salle d'Allainville en Beauce

# Aux Habitants des communes associées

- location 1 journée (du lundi au vendredi)	70.00€
- location 2 jours (week-end)	120.00€
- location 1 journée supplémentaire	40.00€
- caution	400.00€
- Acompte	50.00€
- Forfait ménage	50.00€

#### Hors communes

- location 1 journée (du lundi au vendredi)	90.00€
- location 2 jours (week-end)	150.00€
- location 1 journée supplémentaire	50.00€
- caution	400.00€
- Acompte	50.00€
- Forfait ménage	50.00€

# Location de la salle des fêtes d'Outarville

# Aux Habitants des communes associées

<ul> <li>location 1 journée (du lundi au vendredi)</li> </ul>	130.00€
- location 2 jours (week-end)	250.00€
- location 1 journée supplémentaire	60.00€
caution	800.00€
Acompte	100.00€
Forfait ménage	100.00€

Hors communes	
- location 1 journée (du lundi au vendredi)	200.00€
location 2 jours (week-end)	350.00€
location 1 journée supplémentaire	90.00€
caution	800.00€
Acompte	100.00€
Forfait ménage	100.00€
L'office cuisine est inclus dans le tarif susmentionné.	

# Conférences – assemblée générales (hors associations de la commune)

130.00€ - Tarif à la journée

#### Location de la salle Jean et Yvonne LESECQ

# Aux Habitants des communes associées

- location 1 journée (du lundi au vendredi)	80.00€
- location 2 jours ( week-end)	150.00€
- location 1 journée supplémentaire	40.00€
- caution	400.00€
- Acompte	50.00€
- Forfait ménage	60.00€

Hors communes	
- location 1 journée (du lundi au vendredi)	100.00€
<ul><li>location 2 jours ( week-end)</li></ul>	180.00€
<ul> <li>location 1 journée supplémentaire</li> </ul>	50.00€
- caution	400.00€
- Acompte	50.00€
- Forfait ménage	60.00€
* Tarifs applicables à compter du 01/01/2020.	
<u>Délibération 69-2019 (à la majorité).</u>	
• TARIF SALLES AUX ASSOCIATIONS	
Aux associations Outarvilloises	
- Mise à disposition des salles communales	
Montant annuel	50.00€
- Mise à disposition de la salle des associations	
Montant annuel	150.00€
- Location du stade et annexes	
Montant annuel	150.00€
Caution	600.00€
Aux associations extérieures	
- Mise à disposition de la salle des associations	
Montant annuel	250.00€
Caution	600.00€
* Tarifs applicables à compter du 01/01/2020.	
<u>Délibération 70-2019 (à la majorité).</u>	
TARIF PHOTOCOPIES ET FAX	
Photocopies en noir et blanc	
- Format A4	0.20€
- Format A4 recto verso	0.30€
- Format A3	0.25€
- Format A3 recto verso	0.35€
Photocopies couleurs	
- Format A4	0.30€
- Format A4 recto verso	0.40€
- Format A3	0.35€
- Format A3 recto verso	0.45€
Photocopies effectuées par les associations	
- En noir et blanc au-delà de 500 photocopies	0.08€
- En couleur au-delà de 500 photocopies	0.12€
L'association doit fournir le papier pour des photocopies sur papier couleur.	
Tarif des envois de fax	
- 1 page faxée	0.20€
* Tarifs applicables à compter du 01/01/2020.	
<u>Délibération 71-2019 (à la majorité).</u>	
TARIFS DES EMPLACEMENTS AUX CIMETIERES	
Concessions funéraires	
Emplacement au cimetière	
- concession de 30 ans	250.00€
- concession de 50 ans	350.00€
Cavurnes et Colombarium	
Emplacement au cimetière	
- concession de 5 ans	225.00€
- concession de 15 ans	650.00€
- concession de 30 ans	1 300.00€
Jardin du Souvenir	
- Dispersion des cendres en cas de nécessité de présence d'un agent commu	ınal
	30.00€
* Tarifs applicables à compter du 01/01/2020.	
<u>Délibération 72-2019 (à la majorité).</u>	

**Hors communes** 

# TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

#### Prix du m3 d'eau

- Tarif HT par m3 (période de facturation mai 2019 à mai 2020)	1.45€
Prix du m3 d'eau assainie	
- Tarif HT par m3 (période de facturation mai 2019 à mai 2020)	1.85€
Abonnement au service de l'eau	
- Tarif HT(période de facturation mai 2019 à mai 2020)	20.00€
Abonnement au service assainissement	
- Tarif HT (période de facturation mai 2019 à mai 2020)	15.00€
Raccordement au réseau d'eau potable	
- Tarif HT(à compter du 01/01/2020)	100.00€
Participation pour le financement de l'assainissement collectif	
- Tarif HT (à compter du 01/01/2020)	3 500.00€
Réouverture d'un branchement d'eau	
-Tarif HT (à compter du 01/01/2020)	100.00€
Délibération 73-2019 (à la majorité).	

# • TARIFS DROITS DE PLACE – REDEVANCE OCUPATION DOMAINE PUBLIC

\* Tarifs applicables à compter du 01/01/2020.

### Commercants ambulants réguliers

Commerçants ambulants reguliers	
- Tarif mensuel avec électricité	25.00€
- Tarif mensuel sans électricité	20.00€
Commerçants ambulants occasionnels et autres	
- Tarif journalier avec électricité	40.00€
- Tarif journalier sans électricité	20.00€
Animations diverses (cirques, spectacles divers)	
- Tarif journalier du stationnement	20.00€
- Tarif journalier avec eau	+10.00€
- Tarif journalier avec électricité	+20.00€
Délibération 74-2019 (à la majorité).	

# • TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2020

#### Encarts des commerçants et entreprises

- 1 encart 16/9 30.00€

Délibération 75-2019 (à la majorité).

# II - Décisions

# **Décision 2019-26:**

Monsieur le maire fait part de sa décision du 06/11/2019 de signer la proposition tarifaire de GEOTEC d'un montant de 1 150.00 € HT soit 1 380.00 € TTC relative à l'étude de sol pour les parcelles communales situées au clos de Lambreville.

# **Décision 2019-27:**

Monsieur le maire fait part de sa décision du 19/11/2019 de modifier par avenant au bail initial, <u>l'article IV a Loyer du bail commercial précaire</u> relatif à un local communal (rez de chaussée) d'une superficie de 53m², sis place du vieux marché à Outarville, pour la révision du loyer annuel soit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

# **Décision 2019-28:**

Monsieur le maire fait part de sa décision du 02/12/2019 de souscrire le bon de commande −année 2020 pour 1 pack de 1 à 5 procédures au tarif de 61.57 € HT pour adhérer à la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS via Approlys.

# **III- Affaires diverses**

# Subventions du Département

Monsieur le Maire énonce les subventions accordées au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes à Faible Population 2019:

# Commune d'Allainville en Beauce :

- \*Fourniture de six prises guirlandes sur supports équipés d'un réseau d'éclairage public : 670.00€ (58%)
- \*Implantation de jeux à ressorts : 555€ (58%)
- \*Acquisition d'une sono portative et mobilier pour la salle polyvalente : 363.00€ (58%)
- \*Acquisition d'outillage technique : 9 038.00€ (58%)

# Commune de Faronville :

- \*Restauration du mur d'enceinte du cimetière : 2 930.00 € (58%)
- \*Raccordement électrique de l'église Saint Maur : 2 310.00 € (58%)

# Commune de Teillay le Gaudin

\*Acquisition de jeux a ressorts : 940.00€ (58%) - \*Acquisition de 11 cadenas pompiers : 182.00€ (58%)

# Commune de Saint Péravy Epreux

\*Restructuration de la chaussée à Epreux : 11 300.00€ (58%)

# Mobilisation en faveur des Territoires 2019

\*Création d'un office cuisine traiteur à la salle des fêtes : 22 451.00€

# Fréquentation du Pole Ados d'Outarville

Monsieur le maire informe que durant les vacances de la Toussaint, le pôle ados a ouvert trois journées sur Outarville sans avoir obtenu une grande fréquentation. Le pôle ados venant d'ouvrir, il faut laisser le temps de démarrage. Lors des vacances scolaires, un transport en minibus est organisé pour le déplacement des jeunes. Sur 31 enfants, 7 sont d'Outarville. Les jours les plus fréquentés sont le Mardi-Jeudi- Vendredi. Cela est de bon augure car il est constaté une forte progression de la fréquentation en 1 mois de temps.

# Colis des « Anciens »

Distribution prévue le 19/12/2019 après-midi à partir de 14h00.

# Réunion publique d'Acquebouille

Une réunion est organisée Mardi 17 décembre à 20h00 à la salle de la mairie d'Acquebouille afin de répondre aux divers courriers et mails reçus en mairie des habitants de cette commune.

# Vœux du maire

Cérémonie prévue le Vendredi 10 janvier à 18H30 à la salle des fêtes.

# Concours de Noël

Pour rappel, les inscriptions au concours des maisons décorées pour Noël sont ouvertes.

Bulletin de participation disponible sur le site internet de la commune et à déposer au secrétariat de mairie avant le 20 décembre.

### Mon beau sapin

Les enfants de la commune d'Outarville et ses communes associées sont invités à venir déposer une décoration de Noël sur le sapin située devant la salle des fêtes. Quelques friandises ainsi qu'un diplôme de participation leur seront remis sur présentation au secrétariat de mairie.

#### Visite du Père Noël au Centre de Secours d'Outarville :

- le Samedi 14 décembre de 14h00 à 18h00
- le Dimanche 15 décembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Animations et buvette. La récolte de fonds dans le cadre de la vente des photos avec le Père Noël sera versée à l'œuvre des pupilles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h59

Fait à Outarville, le 11 décembre 2019 Le Maire

Michel CHAMBRIN